

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 NOVEMBRE 2020



### LE SPORT MOTO DE NOUVEAU AUTORISÉ EN ENTRAÎNEMENT

**Le sport moto peut reprendre ses droits en entraînement ou en roulage sur l'ensemble des sites de pratique à compter du samedi 28 novembre.**

Dans le cadre des mesures de déconfinement annoncées par le Président de la République et le Premier Ministre, **les activités individuelles de plein air sont à nouveau autorisées à compter du samedi 28 novembre, sans distinction d'âge.**

**Le sport moto peut donc reprendre ses droits en entraînement ou en roulage sur l'ensemble des sites de pratique situés dans un rayon de 20km autour du domicile des pratiquants et ce pour une durée de 3 heures maximum.**

L'application du protocole sanitaire de la Fédération, par nos Moto-clubs, permettra d'accueillir les pratiquants dans le respect des règles sanitaires édictées par l'Etat.

La Fédération Française de Motocyclisme se félicite que dès ce week-end nos pilotes puissent retrouver le chemin des circuits.

Alors, ... A vos casques !

Ensemble, soyons solidaires pour lutter contre cette épidémie.

Prenez soin de vous et de vos proches.

La Fédération Française de Motocyclisme.

**FFMOTO.ORG**

Fédération Française de Motocyclisme

74, avenue Parmentier - 75011 PARIS

Tél. 01 49 23 77 00 - Fax. 01 47 00 08 37